

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2024



Grandes Rives, Grandes Ambitions : Un Horizon Commun

Mesdames, Messieurs

Saintes Grandes Rives, votre agglomération, s'est engagée sur la voie du progrès et de la prospérité partagée. À travers le Plan ROB, nous avons formulé une vision résolument tournée vers l'avenir, un avenir où notre territoire brille par son attractivité, son innovation, sa proximité avec ses habitants, et son engagement en faveur du développement durable.

L'économie locale est le pilier sur lequel nous bâtissons notre ambition. Nous œuvrons au quotidien pour aménager un territoire propice aux activités économiques, à l'emploi et à l'innovation. En conjuguant modernité et tradition, nous façonnons un écrin où chaque entreprise, chaque artisan et chaque agriculteur trouve sa place et contribue au dynamisme de notre agglomération.

La richesse de notre patrimoine et la beauté de nos paysages sont les bijoux de notre territoire, et le tourisme en est l'écrin. Nous ambitionnons de faire de notre agglomération une destination prisée, où le bonheur se vit et se partage, dans l'écho du slogan fraîchement lancé : "Le bonheur, c'est si Saintes".

La mobilité est un enjeu majeur pour le bien-être de tous. En développant des infrastructures modernes et des services de transport efficaces, nous rapprochons les habitants, facilitons les échanges et contribuons à une mobilité durable et inclusive.

L'éducation, pilier de notre projet, est le creuset où se forge l'avenir de notre jeunesse. Nous investissons dans des infrastructures modernes, dans la formation de nos enseignants et dans des programmes éducatifs innovants pour offrir à nos enfants les clés d'un avenir prometteur.

Notre engagement ne s'arrête pas là. Nous renforçons sans cesse les services offerts à nos habitants, en veillant à ce que chacun puisse bénéficier d'un environnement favorable, sécurisé et propice à l'épanouissement. Les services publics, accessibles et de qualité, sont au cœur de notre démarche, car ils incarnent ce lien direct entre l'agglomération et vous, citoyens.

Par ailleurs, la collaboration étroite avec les communes qui composent notre agglomération est fondamentale. Elle est le gage d'une action publique cohérente, efficace et au plus près des besoins. En établissant des partenariats forts avec nos partenaires, en consolidant les synergies, nous bâtissons une agglomération solidaire, au service de chaque commune, de chaque quartier, de chaque citoyen.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable, respectueuse de notre environnement et de notre qualité de vie. La transition

écologique est non seulement un devoir, mais une opportunité pour construire l'agglomération de demain, harmonieuse et résiliente.

...

Votre agglomération est plus que jamais à votre écoute et à votre service, et ce, grâce à un travail collectif, une vision partagée et des actions concrètes, reflétées dans le budget 2023. Notre ambition demeure forte : faire de Saintes Grandes Rives un territoire rayonnant, où il fait bon vivre, travailler et se projeter dans l'avenir.

Ce ROB incarne notre volonté collective de bâtir une agglomération qui vibre au rythme des aspirations et des besoins de ses habitants et des communes qui la composent.

Bruno DRAPRON
Président de l'Agglomération de Saintes

SOMMAIRE

1. L'économie face aux choix nationaux

A. L'économie en mouvement : les tendances nationales et leurs répercussions à Saintes

1. Un pic inflationniste 2022 difficile à résorber
2. Un redressement du PIB très progressif

B. Au-delà des chiffres : comprendre la loi de finances et ses enjeux pour notre agglomération

1. Poursuivre le rétablissement des comptes publics
2. Prioriser la planification écologique

C. Nos finances à la loupe : Bilan 2023 et orientations budgétaires pour 2024

1. Les impacts de l'inflation sur le budget 2024
2. Le budget : cadre de l'exercice 2024
3. Une dette mesurée et une épargne maîtrisée

2. Saintes Grandes Rives, vivier d'innovation et d'attractivité

A. Bilan et ambition

B. Tourisme et économie : le duo gagnant pour une agglomération rayonnante

1. L'économie
2. Le tourisme

3. L'écologie notre priorité pour l'avenir

A. Une écologie concrète : projets et réalisations pour une agglomération durable

1. Eau potable et assainissement
2. Gestion des eaux pluviales
3. Gestion des milieux naturels et aquatiques et préservation des milieux
4. Energie
5. Itinéraires de randonnées
6. Programme alimentaire territorial (PAT)

B. Zoom sur la mobilité et la Régie des Déchets

4. A l'écoute des habitants pour une agglomération solidaire

A. Une démocratie vivante : dialoguer, consulter et agir avec les citoyens

1. Le conseil de développement

B. Des services pour tous : Comment nous améliorons le quotidien des habitants

1. Investir au profit des jeunes
2. Investir au profit des tous petits
3. Bien mangé, le rôle primordial de la restauration collective
4. Investir pour la proximité, la sécurité et l'accessibilité au quotidien
5. Une politique d'aide aux associations plus en phase avec les priorités de l'agglomération
6. Des équipements aquatiques attractifs mais qui entrent dans des phases critiques

5. Main dans la main avec les communes, pour un territoire uni

6. Investir pour demain : nos projets ambitieux

A. Une vision commune : une collaboration étroite avec les maires pour une vision harmonisée du territoire

1. Planification et avenir : outils et stratégies pour un territoire harmonieux (PLUI/PLH)
2. L'attractivité : le rôle de l'agence d'attractivité

B. Investir pour innover : comment nos investissements façonnent l'agglomération de demain

7. L'humain au cœur de notre politique

A. Nos effectifs, notre force : la dynamique des ressources humaines à Saintes.

1. Les dépenses de personnel
2. L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2024

B. Recruter et valoriser : pour une administration moderne et efficace

PREAMBULE

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Président de Saintes Grandes Rives l'Agglo' présente au Conseil un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, dans le délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Ce rapport doit faire l'objet d'un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il doit comprendre les principaux éléments suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
 - des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité ;
 - la présentation des engagements pluriannuels de la collectivité notamment en matière d'investissement;
 - des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.
- Dans cette perspective, le présent rapport relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2023 rappelle les principales priorités de politiques publiques que se fixe l'agglomération, avant d'évoquer les éléments du contexte économique dans lequel s'inscrira le budget intercommunal et de décrire la situation et la stratégie financière de la collectivité

I - L'ÉCONOMIE FACE AUX CHOIX NATIONAUX

A - L'économie en mouvement : Les tendances nationales et leurs répercussions à Saintes

L'année 2023 est restée marquée par les conséquences des déséquilibres économiques survenus suite à la pandémie de la Covid puis à la guerre en Ukraine.

A cela s'ajoute les impacts de plus en plus prégnants du dérèglement climatique qui met en questionnement la soutenabilité du modèle économique basé sur une consommation toujours plus élevée d'énergies fossiles.

Pour 2024 cela se traduit par :

- ✓ Un prix de l'énergie durablement élevé,
- ✓ Une inflation qui perdure à un niveau élevé,
- ✓ Une remontée brusque des taux d'emprunt,
- ✓ Une dette publique, plus couteuse, qui peine à se stabiliser,
- ✓ Une guerre en Ukraine qui s'installe dans le temps, facteur d'instabilité géopolitique,
- ✓ Dés épisodes climatiques extrêmes répétés qui pèsent sur les dépenses publiques et privées,
- ✓ Une transition écologique qui va mobiliser de très importants moyens budgétaires.

Ce contexte pourra avoir les conséquences économiques suivantes en termes d'inflation attendu, de croissance, de consommation et de cout de l'argent.

1.1.1 Un pic inflationniste 2022 difficile à résorber

L'inflation globale sur 12 mois prévu pour 2024 par le dernier bulletin de conjoncture de la Banque de France et des instituts de prévision daté d'octobre est de + 2.4 % pour l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), + 3 % pour IPCH hors énergie et alimentation.

Pour rappel la trajectoire des prix depuis 2021 a été la suivante :

2021 :	IPCH	2.1 %	IPCH hors Energie et alimentation :	1.3 %
2022 :	IPCH	5.9 %	IPCH hors Energie et alimentation :	3.4 %
2023 :	IPCH	5.6 %	IPCH hors Energie et alimentation :	4.4 %
2024 :	IPCH	2.4 %	IPCH hors Energie et alimentation :	3.0 %

Depuis 2019, dernière année avant les crises, cela fait une hausse cumulée de
+ 19,03 % pour l'IPCH
+ 13.99 % pour l'IPCH hors énergie et alimentation

Dans le même temps le PIB n'a progressé que de 4.33 %.

Economiquement de manière très globale cela se traduit par un appauvrissement de l'ordre 15 % à 10 % selon son exposition à l'énergie, à l'alimentation et à la capacité à capter l'évolution du PIB.

L'ambition de la Banque européenne est d'un retour pour 2025 à un IPCH + 1.9% et + 2.1 % hors énergie et alimentation.

Plus précisément pour la fin de l'année 2023 et pour 2024 la BDF table en année glissante sur l'évolution suivante :

	2023 Trimestre 4	2024 Trimestre 4
IPCH	4 %	2.4 %
IPCH hors Energie et alimentation	4 %	2.7 %

L'ambition de la Banque européenne est d'un retour pour 2025 à un IPCH + 1.9% et + 2.1 % hors énergie et alimentation.

Depuis 2019, dernière année avant les crises, cela fait une hausse cumulée de :

+ 19,03 % pour l'IPCH
+ 13.99 % pour l'IPCH hors énergie et alimentation.

Dans le même temps le PIB n'a progressé que de 4.33 %.

Macro économiquement, cela se traduit par un **appauvrissement de l'ordre 15 % à 10 %** des collectivités et des ménages selon l'exposition à l'énergie, à l'alimentation et à la capacité à profiter de l'évolution du PIB.

a) Focus Energie :

Après le choc brutal de 2022, le prix des énergies s'est stabilisé à un niveau globalement 2 fois plus élevé qu'avant la crise.

Des éléments conjugués de l'organisation du marché de l'énergie, de la structure de l'outil productif, de l'incertitude géopolitique, de l'impact du dérèglement climatique et du coût du passage à la transition énergétique dégagent un consensus des analystes pour estimer que le coût de l'énergie sera pour le futur au minimum deux fois plus élevé qu'avant 2022.

Pour la CDA cela va se traduire par une facture Energie qui passe en moyenne de 390 000 € à 620 000 € soit une hausse annuelle de 200 000 € à 250 000 € depuis 2022.

b) Focus alimentaire :

La progression des prix de l'alimentaire a été bien au-delà de l'inflation globale.

Juin 2022 : + 5. 8% - Mai 2023 + 14.3 % - Juin 2023 +13.6 %

L'atterrissage ou le ralentissement de cette progression reste encore difficilement prévisible.

A RETENIR : Dans la loi de finances 2024 l'hypothèse d'inflation retenue pour l'IPCH (Indice des prix harmonisé) est : + 2.6 %

1.1.2 Un redressement du PIB très progressif

Concernant les prévisions de croissance du Produit Intérieur Brut (richesse produite) ces dernières ont été fortement révisées à la baisse suite aux incertitudes géopolitiques et économiques qui ont surgies en début d'année 2022.

Si à la surprise des instituts économiques la croissance du PIB pour 2022, + 2.6 % a finalement mieux résisté qu'attendu, le ralentissement pour 2023 se dessine avec une croissance finale estimée à 0.7 %.

A court terme, les projections tablent sur + 1 % pour 2024, + 1.5 % pour 2025.

B - Au-delà des chiffres : Comprendre la Loi de Finances et ses enjeux pour notre agglomération

1) Poursuivre le rétablissement des comptes publics

Le budget de l'Etat pour 2024 s'élèvera à 356 Md€ en 2024, soit une **baisse des dépenses de -4,8 Md€** par rapport à 2023.

L'objectif de redressement progressif de ses finances publiques passe par une **réduction du déficit public à 2,7 % en 2027**, et la réduction année après année de son endettement en part de PIB.

Dès l'année 2024, le déficit public sera réduit, passant de 4,9 % à 4,4 % du PIB.

La loi de programmation financière 2023-2027 table sur un objectif de progression des dépenses des collectivités locales de :

- + 4.8 % pour 2023 soit l'inflation 5.3 % - 0.5 %
- + 2.0 % pour 2024 soit l'inflation 2.5 % - 0.5 %

Il s'agit d'un objectif collectif non contraignant qui ne sera pas intégré dans un pacte financier, contrairement à la précédente loi de programmation 2018-2022 avec le pacte dit de « Cahors ».

2) Prioriser la planification écologique

La France s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de transition écologique en visant une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Les moyens dédiés à la planification écologique progresseront de 7 Md€ en 2024 par rapport à 2023.

Ainsi :

- le soutien à la rénovation des logements sera augmenté de 1,6 Md€ sur le budget de l'agence nationale de l'habitat (ANAH)
- le « fonds vert » de soutien aux collectivités territoriales sera reconduit et renforcé à hauteur de 2,5 Md€ du fonds chaleur.
- les crédits dédiés aux mobilités, notamment à l'évolution des infrastructures de transport et au verdissement du parc automobile, augmenteront de 1,1 Md€.

A RETENIR : Impacts sur les dotations d'Etat et les financements des projets :

- Dotation d'Etat : stagnation voire légère baisse des dotations
- Concours financiers d'Etat : concentration sur les enjeux environnementaux, énergétiques et de mobilités.

C - Nos finances à la loupe : Bilan 2023 et orientations budgétaires pour 2024.

1) Les impacts de l'inflation pour le BP 2023

a) En dépenses :

Les dépenses d'énergie mobiliseront annuellement en moyenne 230 000 € à 250 000 € de plus qu'avant 2021.

Pour 2023 le montant devrait être sensiblement le même qu'en 2022 et terminer à 620 000€/640 000€ pour 380 000€ en moyenne avant 2022.

La masse salariale à effectif constant nécessite 1 000 000€ de plus en raison des augmentations du point de + 5% (+ 3.5 % en juillet 2022, +1.5 en juillet 2023) et du SMIG (+ 9% depuis le 01 janvier 2022).

Les hausses des prix alimentaires répercutées par les fournisseurs se traduit par 90 000 € de plus qu'en 2021.

Pour les fournitures et services même si l'exercice d'évaluation est plus difficile, la hausse peut être estimée entre 250 000€ et 300 000€. Car après une année de décalage la révision des indices des contrats de services et l'augmentation des prix des biens (+ 3 % à + 4 %) ont bien été appliquées par les entreprises.

A RETENIR : L'addition de ces différentes sommes se traduit ainsi par un bond du budget entre la période 2021 et 2023 de + 1,6 million d'euros de dépenses.

b) En recettes :

- Les recettes d'exploitation des équipements aquatiques sont en léger retrait sur 2022 en raison des aléas climatiques de l'été. Elles resteront encore inférieures d'environ 30 000 € à celle pré-Covid de 2019.
- Les recettes d'exploitation de la restauration ont progressé de 70 000 € entre 2020 et 2022, la hausse des tarifs ayant sensiblement couvert la hausse du prix des denrées alimentaires. Cela devrait se poursuivre sur 2023.
- Sur les impôts la hausse entre 2021 et 2022 est de 1 340 000 €.

Elle est essentiellement due à :

- o La fraction de TVA (ex TH) qui a évolué sur des indicateurs très dynamiques d'inflation et de croissance avec + 640 000 €.
 - o La CVAE pour + 280 000 €
 - o C'est aussi le cas pour la CFE revalorisée de l'inflation à + 370 000€
- Pour l'année l'exercice 2023 la progression des recettes est plus mesurée en raison du ralentissement de l'économie et de l'inflation (+ 0.7 % et + 5.6 %).

La fraction de TVA ne devrait progresser que de + 440 000 €.

A RETENIR : L'addition de ces différentes sommes se traduit ainsi par une évolution des recettes entre la période 2021 et 2023 de + 1,6 million d'euros de recettes.

De manière synthétique la bonne réactivité des recettes fiscales à la conjoncture macro-économiques a permis de faire face aux effets de l'inflation et des revalorisation salariales.

C'est aussi la limite. En dépit de son dynamisme la trajectoire des recettes n'a pas permis de réduire l'effet ciseau structurel du budget de la CDA. La trajectoire des dépenses reste plus dynamique que la trajectoire des recettes.

Aussi afin de conserver une capacité d'épargne suffisante pour investir, l'objectif de contraction de la progression des dépenses doit être poursuivi.

2) Le budget : cadre de l'exercice 2024

2-1- Les recettes de fonctionnement :

Elles sont constituées principalement des 3 blocs qui évoluent de la façon suivante :

a) : Les recettes fiscales : 23 166 000 M€

La fiscalité directe pour 5 982 194€ :

✓ CFE : 5 367 991€

La **cotisation foncière des entreprises (CFE)** est une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET). Il s'agit d'un impôt local dû par les entreprises installées sur le territoire de la CDA.

La CFE est basée sur la valeur locative bâtie multipliée par le taux de CFE voté.

✓ THRS : 463 912€

La **taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** est le seul impôt ménage de la CDA qui perdure, elle est le produit des valeurs locatives cadastrales fois le taux d'imposition.

✓ TFNB : 150 291€

La **taxe foncière sur les propriétés non bâti (TFNB)** représente 54 778€ pour 95 513€ pour la taxe additionnelle au foncier non bâti.

Les taux de ces impôts restent inchangés pour 2024.

Loi des finances 2023 :

La revalorisation des bases fiscales devrait être de 5.8 % (soit + 320 000 € / 2023).

La détermination du taux d'évolution correspondant de par la loi à l'inflation de novembre N à novembre N+1. La revalorisation définitive sera connue en décembre.

La fiscalité transférée pour 5 615 976€ :

✓ IFER : 833 849€

L'**IFER** (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) est un impôt instauré en 2010, afin de financer les collectivités locales et les EPCI. L'imposition frappe les entreprises de réseaux de manière forfaitaire.

Depuis 2013, les montants de l'IFER sont réévalués chaque année, suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

✓ TASCOM : 1 183 866€

La TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) est due par les établissements commerciaux permanents, quels que soient les produits vendus au détail, qui cumulent les caractéristiques suivantes :

- Leur ouverture a eu lieu à compter du 1er janvier 1960 (ce qui signifie que les commerces ouverts avant 1960 sont exonérés) ;
- Leur chiffre d'affaires annuel (CA HT imposable de l'année précédente) est supérieur ou égal à 460 000 € hors taxes ;
- Leur surface de vente dépasse 400 m² ou, quelle que soit la surface de vente de l'établissement.

Le montant de la taxe brute est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail de l'établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité.

Les transferts de TVA pour 11 633 625 € :

✓ La Fraction de TVA : 8 035 625 €

La fraction de TVA est venue se substituer à la taxe d'habitation supprimée en 2017. L'évaluation de la recette fraction de TVA se décline en trois étapes :

- octobre année N-1 au vote de la loi des finances année N
- octobre année N avec un 1^{er} ajustement calculé sur les recettes de TVA déjà perçues
- mars année N+1 avec l'ajustement définitif sur les recettes perçues définitivement.

Pour 2024 la loi de finances estime l'évolution à **6.8 % pour 2023**, à **4.3 % pour 2024**.

✓ La Fraction de TVA (en substitution de la CVAE) : 3 598 000 euros

Pour les entreprises suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est engagée depuis 2023 et s'étalera jusqu'en 2027.

Pour les collectivités elle est compensée par une fraction supplémentaire de TVA décliné en deux parties :

- Une part individuelle fixe = moyenne CVA 2020-2023 +compensation exonération
- Une part dynamique = **reversement** en fonction de **l'évolution de la TVA nationale** via le fonds national de l'attractivité économique des territoires

répartis avec comme clé de répartition : 1/3 en fonction des bases de CFE et pour 2/3 sur en fonction des effectifs.

✓ La Taxe de Séjour : **250 000 €**

A noter que cette recette est reversée de par la loi à l'Office de Tourisme.

✓ La Taxe Locale sur les Panneaux Publicitaires : **350 000 €**

La recette attendue pour 2024 est stable.

✓ La Taxe GEMAPI pour 276 000€

✓ L'attribution de compensation pour 1 939 000€

✓ Le FPIC pour 712 000€.

b) : Les Dotations d'Etat : 4.7 M€

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité (DGF);
- la dotation de compensation,

Les orientations budgétaires se fondent sur les hypothèses suivantes :

Dotation d'intercommunalité : **1 711 000 €**

La loi de finances 2024 prévoit une stabilisation des concours financiers de l'Etat. Seule l'évolution de la population sera prise en compte pour le montant de la dotation. L'hypothèse 2024 est calée sur une reconduction du montant 2023.

La dotation de compensation : **2 554 000 €**

La loi de finances 2024 prévoit une stabilisation des concours financiers de l'Etat. L'hypothèse 2024 est calée sur une reconduction du montant 2023.

Depuis la loi de finances pour 2006 modifiant l'article L. 5211-30 du CGCT, les sommes affectées à chacune des catégories d'EPCI autres que les communautés urbaines sont réparties à raison de 30 % pour la dotation de base et de 70 % pour la dotation de péréquation.

Les attributions au titre de la dotation de base sont réparties en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et de la population des EPCI. Les attributions au titre de la dotation de péréquation sont calculées en fonction de la population (somme des populations DGF de ses communes membres), du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF)

La suppression de la Taxe d'Habitation a entraîné une réforme des indicateurs financiers, potentiel fiscal et effort fiscal. Les effets sont entrés en vigueur en 2023. Les impacts relatifs de la modification du mode de calcul des indicateurs sont difficiles à estimer. Afin d'éviter un choc trop important en cas de fin d'éligibilité ou de diminution, des dotations des mesures d'écêtement progressives ont été mises en œuvre.

c) : Les Recettes d'exploitation des services : 3.9 M€

Ce sont les recettes de restauration scolaire, d'accueil extra et péri scolaires, des crèches, du centre aquatique.

Elles évoluent en fonction de la fréquentation et du tarif.

La CDA vote les tarifs en conciliant le financement du service avec la nécessité de conserver un service public accessible à tous.

Pour 2024 l'augmentation est estimée à +193 000 € en rapport avec la fréquentation et l'évolution des tarifs.

d) : Les aides des organismes institutionnels : 3 040 000 €

Il s'agit des aides CAF pour un très large part, du Département et de la Région. Ses aides sont directement liées aux politiques d'aide mise en place par ces institutions et aux dépenses réalisés. L'augmentation attendue est de 30 000 €.

2-2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses ne peuvent progresser plus vite que les recettes, au risque de réduire l'épargne indispensable pour investir, puis de rendre le budget déficitaire.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des 3 blocs suivants :

a) Les dépenses de charges générales : 6,4 M€

La hausse par rapport au BP 2023 est de 320 000€ soit + 5.2 %.

Hors alimentation, énergie la hausse pour 2024 est de 180 000 € soit environ 4.35 %

Alimentation : la hausse représente 140 000€ soit + 12 %.

Energie : le montant pour les énergies reste globalement le même qu'en 2023. A noter que ce montant avait augmenté très fortement (438 000 € au BP 2022 pour 780 000 € au BP 2023).

c) Les charges de personnel : 22,1 M€

L'évolution par rapport au BP 2023 est de 1 160 000€ soit + 5.54%.

Les éléments exogènes dus à l'évolution des indices (valeurs du point, taux de cotisations ...) représentent 683 000€ soit + 3.2%.

Les évolutions d'effectifs et les renforts temporaires représentent 507 750€ soit + 2.42%.

c) : Les autres charges de gestion : 3 638 639€

Elles évoluent de 149 000€ soit + 4.28%.

Elle s'articule autour des trois blocs suivants :

- Les subventions aux associations : 2 416 000 €

L'évolution est directement liée à la politique définie en matière d'aide au secteur associatif intervenant dans le champ des compétences de la CDA.

- Les autres organismes : 1 222 000 €

Il s'agit essentiellement de la participation au service de secours, des indemnités élus, des droits informatiques.

La participation au budget annexe de la régie des transports :

L'année 2022 marqué par une augmentation inédite de 400 000 € du contrat de charges en raison de la hausse exceptionnelle des indices de la formule de révision de la DSP. Cela s'est traduit par un effort du budget général de 1 200 000€.

Pour 2023, le ralentissement des indices de révision de la DSP conjugué aux effets de l'augmentation du taux du versement mobilité de 0.50 à 0.80 en termes de recettes permet le non versement de la participation.

Pour 2024 les prévisions dynamiques des recettes du versement mobilité génère la même situation. Le versement du budget général n'est pas nécessaire.

2-3 - Les dépenses et recettes d'investissement :

De manière schématique elles sont composées :

En dépenses :

Des investissements (études, travaux, acquisitions, fonds de concours)

Du remboursement des emprunts ayant servi à les financer

Des impacts en fonctionnement en charges générales et en RH

En recettes :

Du Fond de Compensation de la TVA versé par l'Etat

Des aides extérieures (Europe, Etat, Région, Département, autres)

Des partenariats et mécénats

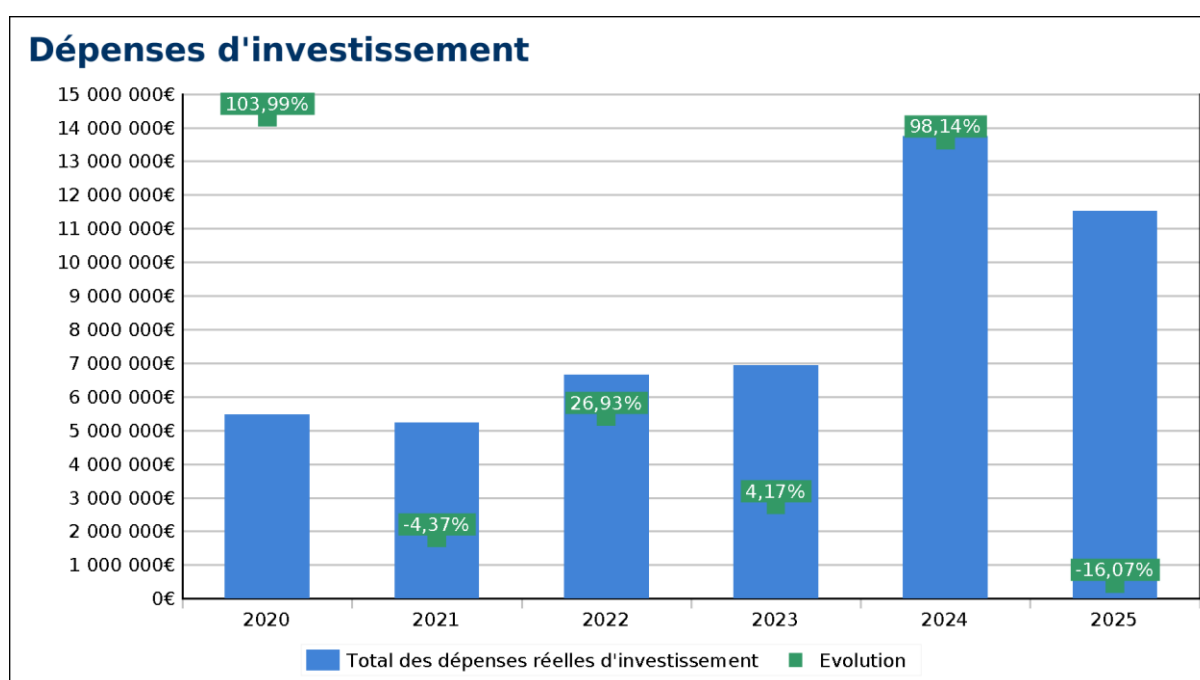
Des recettes de fonctionnement générées

3 Une dette mesurée et une épargne maîtrisée :

L'encours de la dette de la CDA se caractérise par un montant très modeste que cela soit en valeur absolue, ou en valeur relative par rapport à d'autres structures.

	2020	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre	1 549 656	3 358 389	3 064 105	2 760 760
Ratio de désendettement	0,5 ans	1,3 ans	1,4 ans	1,3 ans
Emprunt	0	2 000 000	0	0

C'est la conséquence d'un niveau d'investissement très mesuré sur les années antérieures à 2020. La moyenne de l'investissement s'est située autour de **2.4 M€** entre 2014 et 2019 pour de progresser à **5.8M€** entre 2020 et 2022.



De fait le montant de l'épargne est passé de **3.9 M€** début 2014 à **14.3M€** en fin 2019. L'épargne en fin d'exercice 2022 était de **11.9 M€**.

Un travail prospectif sur le financement du PPI basé sur une estimation de l'atterrissage 2023, le projet du budget 2024 basé sur les indicateurs économiques de la loi de finances 2024, suivi d'un retour à des normes plus communes pour 2025 (inflation 2%, croissance 2 %) donne les indications suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	31 808 527	32 490 555	34 464 645	34 231 625	35 230 626	35 592 149
Dépenses de fonctionnement	28 337 727	29 839 349	31 902 002	32 164 779	33 881 599	34 298 285
<i>dont intérêts de la dette</i>	66 106	58 338	60 949	51 889	42 430	72 489
Recettes d'investissement	809 937	4 028 858	1 519 686	3 579 062	7 957 061	8 052 591
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	2 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000
Dépenses d'investissement	5 485 243	5 245 558	6 658 040	6 935 831	13 742 403	11 534 117
<i>dont capital de la dette</i>	183 469	191 267	294 284	303 344	312 803	372 685
<i>dont P.P.I</i>	4 631 625	5 048 689	5 959 964	6 629 787	13 426 900	17 862 000

Cela se traduit par une baisse prévisionnelle assez nette des épargnes.

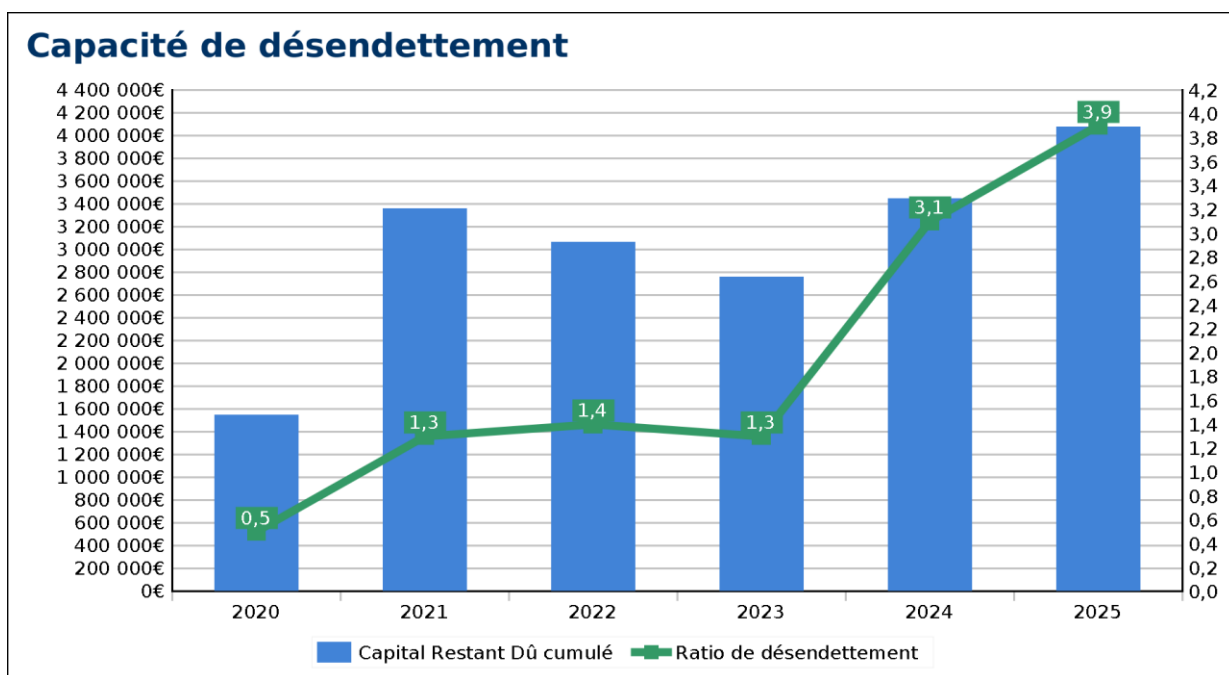
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	3 193 251	2 699 940	2 324 292	2 118 735	1 391 457	1 366 353
Epargne brute	3 127 144	2 641 601	2 263 343	2 066 847	1 349 027	1 293 864
Epargne nette	2 943 675	2 450 334	1 969 059	1 763 502	1 036 224	921 179

Conjugué à l'hypothèse d'une utilisation forte de l'épargne disponible et d'un recours régulier mais modéré à l'emprunt, le ratio de désendettement reste faible mais tout le PPI ne peut être financé.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	14 263 757	13 059 250	14 493 757	11 918 046	10 628 123	6 191 808
Résultat de l'exercice	-1 204 507	1 434 506	-2 575 711	-1 289 922	-4 436 315	-2 187 662
Fonds de roulement en fin d'exercice	13 059 251	14 493 757	11 918 046	10 628 123	6 191 808	4 004 146



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31 décembre	1 549 656	3 358 389	3 064 105	2 760 760	3 447 957	4 075 272
Ratio de désendettement	0,5 ans	1,3 ans	1,4 ans	1,3 ans	2,6 ans	3,1 ans
Emprunt	0	2 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000



Pour rappel dans le cadre de la stratégie financière de début du cycle les cibles pour la période financière 2020-2025 étaient :

- Cible épargne de **2M€**
- Fond de roulement fin 2025 de **4 à 5 M€**
- Dette à fin 2025 de **5 M€**
- PPI cible à **58.5 M€**

Le résultat de la prospective mise à jour se traduit dans les résultats suivants :

Investissement maxi 2020-2025	Épargne de gestion 2025	Emprunt de la période	Dette fin 2025	Fond de roulement fin 2025
42.9 M€	1 366 000 €	4 M€	4 075 000 €	4 004 000 €

Cela nécessitera de poursuivre les arbitrages, le redéploiement ou l'étalement de l'exécution du PPI ainsi qu'une vigilance accrue sur la trajectoire de l'épargne.

II – SAINTES GRANDES RIVES, VIVIER D'INNOVATION ET D'ATTRACTIVITE

A - Bilan et ambition :

Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses, nous avons réussi à maintenir un équilibre budgétaire tout en stimulant les ressources nécessaires pour dynamiser notre territoire. La redynamisation et le renouveau de l'image de notre territoire sont des moteurs de prospérité qui participent à l'assainissement des finances intercommunales. L'objectif n'est pas de dépendre uniquement des dépenses publiques, mais d'attirer des investisseurs privés confiants en l'avenir radieux de l'agglomération

B - Tourisme et économie : Le duo gagnant pour une agglomération rayonnante.

1 - L'Economie

En 2024, la CDA de Saintes déploiera des initiatives clés de son schéma de développement économique 2022-2026, particulièrement dans la rénovation énergétique et la vitalisation des zones d'activité, renforçant ainsi le tissu économique local. La nouvelle Agence d'Attractivité sera dotée de moyens suffisants pour soutenir les entrepreneurs locaux et promouvoir l'agglomération comme une destination de choix pour les nouvelles entreprises. La poursuite des efforts dans la création de nouvelles réserves foncières et l'extension des zones d'activité économiques est cruciale pour accueillir les entreprises innovantes, en adéquation avec la loi climat et résilience.

Parallèlement, la concurrence accrue dans le secteur touristique national nécessite une action structurée et concertée pour offrir des services de qualité répondant aux attentes des résidents et des visiteurs. Le tourisme, composante essentielle de notre attractivité territoriale, sera au cœur des initiatives en 2024 pour structurer la politique touristique, animer le territoire, et soutenir les entreprises du secteur.

2 - le Tourisme

Fort du travail engagé en 2023 pour structurer son action, l'agglomération poursuivra en 2024 l'écriture du schéma de développement de l'économie touristique et durable pour les cinq années à venir. L'objectif étant d'élaborer une stratégie de développement de l'économie touristique et de définir une organisation efficiente entre les acteurs institutionnels, au service du territoire, de ses habitants et de ses acteurs socio-économiques. Aux côtés de Charentes Tourisme et de la MONA, chargés de l'écriture de cette feuille de route pluriannuelle, le comité de pilotage

« Tourisme » arbitrera et validera conjointement les grandes étapes de la mise en place de cette politique. Le schéma intégrera également la mise en œuvre du volet touristique du Plan Climat Air Energie dont les actions validées portent sur l'accompagnement des structures touristiques à la transition énergétique, la sensibilisation des touristes aux éco-gestes, l'organisation écoresponsable des événements et la promotion de l'itinérance douce et des circuits de randonnées. Sur ce dernier point, l'équipe tourisme interviendra aux côtés du service Eaux et milieux naturels afin d'accompagner la promotion et la valorisation des chemins de randonnées selon les orientations retenues dans le cadre du schéma de développement touristique et dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien des sentiers. Enfin, une étude sur la signalétique touristique sera également conduite en 2024 afin d'établir un état des lieux précis et ainsi prévoir un programme d'investissements dans le but d'améliorer la valorisation du patrimoine local, la signalétique communale ainsi que celle des sentiers de randonnées.

Le partenariat avec les collectivités de proximité sera poursuivi avec le lancement du pass Angoulême-Cognac-Saintes sous son format numérique dès début 2024 qui permettra de renforcer la visibilité de l'offre du territoire.

La réussite des 19 événements portés par l'agglomération au cours de la saison touristique 2023 en partenariat avec les communes du territoire appelle à la reconduction d'un programme d'animations en 2024 sur la base des concepts d'animations déjà initiés : L'Escapade sur le Fleuve Charente, les Echappées Rurales et les Cinés Plein air. (60 000 €)

En complément et compte-tenu de la modification statutaire et du soutien à la programmation Préludes organisée par l'Abbaye aux Dames, un dispositif de soutien aux événements touristiques d'intérêt communautaire sera proposé. (Enveloppe de 75 000 €). Ce dernier s'appuiera sur des critères d'instruction ayant pour objectif de soutenir des événements concourant à l'attractivité du territoire et à la valorisation de ses piliers identitaires à savoir les activités de pleine nature, le Fleuve Charente, le patrimoine et l'art de vivre.

Le service tourisme, en lien avec le service économie poursuivra l'accompagnement des porteurs de projets touristiques. (Enveloppe de 50 000 euros). Le règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales (SRDEII : Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de Nouvelle Aquitaine) étant en cours de réécriture, l'agglomération devra collaborer avec la Région courant 2024 pour le renouvellement de la convention. Une réflexion sera portée pour l'écriture de nouveaux appels à projet en lien avec les orientations du schéma de développement de l'économie touristique et durable.

Les travaux sur les Aqueducs touchant à leur fin, un travail sur la mise en tourisme sera conduit intégrant la mise en commercialisation de cet équipement pour une ouverture courant Printemps 2024. (50 000 euros)

2023 a été l'année la plus importante en termes d'aménagement du schéma de valorisation du fleuve Charente porté par le Conseil Départemental avec la mise en œuvre des pontons de Chaniers et Saintes (Port Larousselle).

Les pontons de Dompierre engagés en 2023 seront finalisés en 2024.

La CDA financera sa part (30%) des équipements sur Chaniers, Saintes et Dompierre en 2024 pour un montant de 250 000 euros

Enfin, l'office de tourisme en tant que bras armé de l'agglomération poursuivra son action en matière d'accueil, de promotion touristique, de commercialisation de l'offre et d'accompagnement des entreprises. L'année 2024 sera marquée par l'installation dans les nouveaux locaux à proximité du siège de l'agglomération permettant le renforcement de la collaboration entre les deux entités et l'agence d'attractivité. Pour lui permettre de mener à bien ses actions, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens sera écrite pour l'année en attendant l'élaboration du schéma de développement touristique.

III - L'ÉCOLOGIE, NOTRE PRIORITE POUR L'AVENIR

A - Une écologie concrète : Projets et réalisations pour une agglomération durable.

Plan Climat, évolution de l'offre en matière de mobilité douce, changement d'approche en matière de gestion des eaux pluviales, poursuite de l'amélioration de la réduction des déchets, sont autant de thèmes qui mobilisent la Communauté d'Agglomération en matière de transition écologique.

L'accélération des changements climatiques observés sur le territoire comme dans d'autres régions, conforte, s'il en était besoin, la nécessité de l'adaptation des pratiques et des comportements individuels et collectifs dans plusieurs domaines de la vie quotidienne.

Aussi, la Communauté d'Agglomération pour augmenter sa capacité à agir dans divers secteurs d'activité et renforcera en 2024, les moyens alloués qu'ils soient humains ou financiers.

Sur le plan technique, une des particularités financières de cette direction est de gérer 2 budgets annexes qui doivent s'équilibrer.

Ces budgets, comme le budget principal sont fortement impactés par l'inflation. Par ailleurs, les dépenses concernant « l'eau » et ses différents aspects progresseront certainement dans les années à venir ainsi que celles qui permettront d'avoir les moyens de mettre en œuvre les actions prévues au Plan Climat.

Cependant, plusieurs dispositifs financiers à l'échelle nationale ou locale (Région et Département) pourront accompagner l'agglomération dans la montée en charge des actions liées à la transition écologique.

1 - Eau potable et assainissement

Les compétences Eau Potable et Assainissement ont été transférées en intégralité à Eau17. Ces deux compétences sont financées sur la facture d'eau. La CDA ne participe à leurs financements que pour les équipements liés aux réseaux unitaires (compétence assainissement).

Après 2 gros aménagements portés par Eau17 entre 2021 et 2023 (Poste de Relèvement Général et Réseau unitaire de la rue Adolphe Brumaud) qui ont été pris en charge en partie par la CDA, 2024 sera une année de transition pour définir la programmation à venir. Les instances décisionnelles de la CDA devront se positionner sur une programmation qui impactera fortement le PPI sur les années à venir.

2 - Gestion des eaux pluviales

Pour 2024, s'agissant de la compétence EPU sur Saintes, une baisse notable en matière de fonctionnement sera enregistrée du fait du changement de délégataire en matière d'eau potable et d'assainissement porté par Eau 17. Ce nouveau marché comprend l'entretien des équipements et réseaux pluviaux sur la Ville de Saintes. Le montant des prestations d'AGUR sera pour les 10 prochaines années de 85 000 €/an contre 200 000 €/an auparavant.

Outre le financement des travaux programmés dans les communes, la dépense importante en 2024 sera liée à la réalisation du schéma directeur des « eaux pluviales » (800 000€ couverte par une recette à hauteur de 50 % de l'Agence de l'eau) qui permettra à la CDA d'avoir un état précis des réseaux et de définir les actions à mettre en place.

L'orientation souhaitée est de favoriser la Gestion Intégrée des eaux Pluviales (GIEP), enjeu fort lié à la résilience des territoires auxquels s'attellent les collectivités. L'idée est de changer de paradigme en passant du modèle « tout-tuyau » qui emmène l'eau à l'aval à un modèle fondé sur la nature où l'eau est gérée, idéalement par infiltration, au plus près de son point de chute.

Le partenariat avec les communes, le département et le syndicat de la voirie va se poursuivre et s'amplifier avec une enveloppe de 400 000 € allouée en 2024. Le schéma viendra conforter ce partenariat en déclinant des programmes pluriannuels de gestion et d'entretien des équipements

2024 verra également se finaliser l'étude de faisabilité des équipements liés à l'eau (Assainissement, AEP, EPU) sur la zone des Charriers. Cette étude déclinera une programmation pour mettre « aux normes » l'intégralité de la zone et préserver le captage de Lucérat.

Comme pour la compétence assainissement l'année 2024 sera une année de transition qui préparera une programmation plus conséquente en matière d'EPU (schéma + ZA des Charriers) dans les années à venir.

3 - Gestion des milieux naturels et aquatiques et préservation des milieux

Les inventaires des zones humides qui seront intégrés dans le PLUI, ont été confiés aux syndicats de rivières. Ils seront effectués sur 2 ans pour un coût total de 410 000 € financé à 80% par l'Agence de l'Eau. Le reste à charge est financé via la taxe GEMAPI.

La taxe GEMAPI permet également de financer la mise en place des programmes de gestion des rivières portés par les Syndicats et une nouvelle action sur le risque inondation. Les relations avec les syndicats mais également entre les syndicats et les communes permettent d'asseoir des liens de confiance qui vont s'amplifier avec la mise en place des Programmes de Gestion

En effet, la CDA s'engage avec l'EPTB Charente sur un diagnostic vulnérabilité des équipements et habitations concernés par les risques d'inondations de la Charente et de la Seugne. Pour l'année 2024, une enveloppe de 30 000 € est affectée pour les premiers diagnostics et travaux.

Outre la poursuite de la gestion du site Natura 2000, l'année 2024 sera marquée par une étude de fonctionnement hydrogéologique du marais de l'Anglade, zone humide remarquable, dont les modalités de gestion sont à définir pour s'assurer de sa préservation (45 000 € avec un financement de 80% de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental).

Dernièrement, l'année 2024 sera la première année d'un partenariat avec le Conseil Départemental sur la politique des Espaces Naturels Sensible (ENS) avec la création d'un poste dédié aux politiques départementales (Cf itinéraires de randonnées)

Il manque le contrat de fleuve. Il était dans la partie milieux naturels l'an dernier mais depuis 2023 c'est Rosanna qui s'en occupe. Il serait donc plus logique de le mettre dans la partie tourisme) :

4- Energie

2024 verra la finalisation de l'écriture du plan climat, document cadre majeur, et des actions à déployer sur les axes suivants :

- La mobilité durable : aménagement de l'espace public, développement des modes de transport actifs et partagés, rationalisation des déplacements,
- La sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments : amélioration de la connaissance du parc de bâtiment et lutte contre la précarité énergétique, la rénovation et la construction durable, incitation à la sobriété,
- L'adaptation au changement climatique : préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, anticipation et limitation des risques liées au changement climatique.
- Le développement des énergie renouvelables : appui au développement de nouvelles énergie renouvelables, soutien et encadrement du photovoltaïque, accompagnement et renfort de la filière bois-énergie
- La gestion des ressources et des déchets (économie circulaire) : la promotion de la consommation locale et des circuits-courts, la réduction des déchets, la récupération et la revalorisation des déchets,

Le partenariat se poursuit avec les secteurs privés ou para-public pour évaluer la faisabilité des implantations de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, BioGNV...)

Pour pouvoir accompagner les communes dans l'amélioration énergétique de leurs bâtiments la CDA doit se doter de 2 chargés de mission en énergie.

Sur le plan de l'accompagnement au changement de comportement du grand public, il est proposé la reconduction de l'appel à projet « Animez le territoire pour la transition écologique » avec une enveloppe financière de 20 000 euros. En 2023, 7 projets d'animations dans des domaines variés (tri des déchets, biodiversité animale, protection de la ressource en eau) et avec des supports ludiques ou plus scientifiques auprès de cibles multiples (jeunes, habitants de quartiers Politique de la Ville...) ont été accompagnés.

5 - Itinéraires de randonnées

L'objectif pour 2024 sera d'établir, en lien avec les communes, un nouveau schéma de randonnées pour que ce secteur d'activité soit pleinement mis en valeur et puisse concourir à l'attractivité du territoire. D'ores et déjà une mise à jour de la signalétique existante est essentielle et fait l'objet d'une proposition financière de 14 000 euros.

C'est dans ce cadre que le recrutement de 2 chargés de missions (dont un avec un financement à 80 par le CD 17) impactera la masse salariale de ce service.

Concernant la Flow Vélo, les études portées par le Conseil Départemental sur la partie Quai des Roches se poursuivront en 2024. Sur les communes où des haltes existent, des équipements et du mobilier seront installés.

6 - Programme alimentaire territorial (PAT)

L'objectif du BP 2024 sur cet axe est de reconduire les crédits pour poursuivre la mise en œuvre des actions programmées : lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, visibilité des producteurs locaux, développement des circuits courts. De nouvelles actions doivent pouvoir être menées en 2024 auprès des jeunes sur leur mode d'alimentation et des personnes en situation de précarité pour favoriser leur accès à une alimentation de qualité.

Par ailleurs, le développement de jardins familiaux/partagé est aussi un axe qui sera travaillé en 2024. Enfin, l'organisation d'un séminaire/conférence sur les questions alimentaires, comme en 2023, est également envisagée.



ZOOM SUR la mobilité, un enjeu central pour notre territoire

Sur l'agglomération, la mobilité représente un défi majeur avec 45% des consommations énergétiques attribuées au transport routier, principal émetteur de gaz à effet de serre. Nos orientations pour 2024 visent à amorcer un virage décisif vers des modes de déplacement plus durables, pour les individus comme pour les marchandises, à travers plusieurs axes stratégiques

a) Optimisation de l'Offre Urbaine et Périurbaine :

Transport en commun : Avec la nouvelle Concession de Service Public dès juillet 2024, des négociations sont en cours pour définir un service optimisé. Le coût pour la CDA dépendra du niveau de service, du cadencement et de l'évolution des coûts énergétiques. Ce nouveau cadre contractuel ajustera également la contribution du budget principal à ce budget annexe.

Parc Véhiculaire : Bien qu'aucun achat de bus ne soit envisagé en 2024, un programme d'investissement est en discussion dans le cadre du renouvellement de la Concession de Service Public.

Mobilité Cyclable : Des provisions seront allouées pour des études dédiées à l'élaboration du schéma cyclable et à la Maison du Vélo, renforçant l'infrastructure pour une mobilité douce.

b) Élargissement de l'Offre Rurale :

Mobilité Douce : L'année 2024 sera l'occasion d'explorer des alternatives comme le covoiturage ou l'auto-partage, permettant ainsi de proposer des solutions concrètes pour réduire l'utilisation individuelle de la voiture dans les zones rurales.

c) Animation et Sensibilisation :

Des initiatives seront menées pour encourager les changements de comportements en matière de mobilité. Un programme d'animation enrichi par des projets tels que le « café-vélo », financés par l'ADEME, contribuera à sensibiliser le grand public sur les avantages des mobilités douces.

d) Promotion des Mobilités Douces :

Itinéraires Cyclables : Suite à la candidature de la CDA à l'appel à projet « Territoire Cyclable », un soutien financier de l'État permettra le déploiement de 7 itinéraires cyclables. Le succès des abonnements aux vélos électriques et l'expansion des vélobox justifient un investissement prévu de 100 000 euros pour continuer à encourager le cyclisme.

Recettes et Tarification : L'année 2024 marquera le bénéfice complet de l'augmentation du versement mobilité, générant une recette estimée à 3,6 K€. La tarification à l'utilisateur sera réévaluée afin de garantir un équilibre entre accessibilité et soutenabilité financière du service.

Ce focus sur la mobilité reflète notre engagement à réduire l'empreinte carbone de l'agglomération tout en offrant des alternatives de déplacement viables et agréables pour nos concitoyens. L'année 2024 sera cruciale pour ancrer ces changements positifs et construire un territoire plus résilient et harmonieux à l'utilisateur pourra cependant être éventuellement réinterrogée.



ZOOM SUR la régie des déchets

REPOSITIONNEMENT STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS : VISER L'EXCELLENCE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN

a) Élaboration d'un Plan d'Action Concerté pour Réduire la Production de Déchets :

La communauté d'agglomération, en se portant candidate au projet « Contrat d'Objectif Territorial », envisage un diagnostic approfondi sur l'économie circulaire, et un plan d'actions subséquent, fort d'un financement de 350 000 € sur quatre ans.

Lutte contre le gaspillage alimentaire : Collaboration envisagée avec la restauration collective et le PAT.

Synergies Entreprises : Promotion d'interactions bénéfiques entre entreprises pour minimiser les déchets et les impacts environnementaux.

Prévention des Déchets en Milieu Urbain : Élaboration d'une politique citadine proactive.

Programme d'Animations Sensibilisatrices : Éducation et engagement des citoyens dans la prévention des déchets.

b) Modernisation des Interactions avec les Usagers :

Le nouveau portail web, lancé fin 2023, est destiné à transformer la communication en 2024, facilitant l'accès aux données relatives à la collecte et la facturation, et réduisant ainsi le volume des appels et mails.

Paieement en Ligne : Option de règlement des factures en toute simplicité.

Gestion Personnalisée : Demandes de changement de volume de bac, communication directe avec le service pour informations ou réclamations.

Information en Temps Réel : Mise à disposition d'informations actualisées sur le fonctionnement du service.

c) Investissements Judicieux pour la Maintenance et l'Innovation :

Renouvellement du Parc de Benne : Allocation de 380 000 € pour l'achat de nouvelles benne d'ordures ménagères et équipements spécifiques pour la collecte de biodéchets.

Maintenance des PAE : Remplacement planifié des 100 PAE installés sur Saintes en 2013, face à des défaillances mécaniques irréparables.

Sécurisation des Déchèteries : Installation de systèmes de vidéo protection.

Nouvelle Déchèterie-Recyclerie : Lancement d'un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du nouveau projet.

Optimisation Énergétique du Bâtiment Administratif : Améliorations structurelles envisagées pour réduire les dépenses énergétiques.

Cette feuille de route, bien qu'ambitieuse, reflète la détermination de l'agglomération à non seulement maintenir un service de gestion des déchets efficace, mais également à inciter un changement de comportement citoyen vers une responsabilité environnementale accrue. En combinant des initiatives de réduction des déchets, des outils modernes de communication et des investissements réfléchis, l'agglomération se positionne comme un acteur engagé pour un environnement plus durable.

IV - A L'ECOUTE DES HABITANTS, POUR UNE AGGLOMERATION SOLIDAIRE

A - Une démocratie vivante : Dialoguer, consulter et agir avec les citoyens

En 2024, la Communauté d'Agglomération de Saintes souhaite mobiliser son conseil de développement pour construire une parole citoyenne sur des sujets qui sont au cœur de son actualité :

- la promotion d'un tourisme durable, qui s'inscrit dans le cadre de la construction d'un schéma de développement du tourisme,
- l'adaptation au changement climatique avec l'élaboration d'un PCAET dont le projet est en cours de finalisation.
- un territoire tourné vers sa jeunesse, un territoire qui donne la parole à ses jeunes pour accompagner leurs projets de vie mais également mieux comprendre l'avenir dont il rêve pour leur territoire, les actions, les pistes de travail sur lesquelles ils pourraient s'engager pour avancer et faire avancer.

L'agglomération de Saintes attend des membres du conseil de développement, de ses citoyens engagés, bénévoles et ouverts au dialogue, un regard décalé, la remontée d'expériences innovantes, des préconisations émises sans contraintes de temps ou de moyens mais pleines de sens.

En allant à la rencontre des habitants, des acteurs du territoire, les travaux du Conseil de développement sont aussi l'occasion d'éclairer les habitants des enjeux collectifs à relever, de les inviter à agir.

Les contributions du conseil de développement invitent la CDA à réfléchir les politiques publiques, à la priorisation de ses actions, à la nécessité de mieux expliciter ses choix. Dans cet esprit, l'agglomération de Saintes rendra compte, en 2024, des suites données aux préconisations du conseil de développement issues des contributions relatives à la santé ou « comment être un territoire attractif pour accueillir des médecins généralistes » et la prise compte des changements climatiques dans l'aménagement de notre territoire.

B - Des services pour tous : Comment nous améliorons le quotidien des habitants

Dès 2019 la Communauté d'agglomération de Saintes a saisi l'opportunité d'une nouvelle forme de partenariat avec la CAF.

En 2020, une **Convention Territoriale Globale (CTG)** a été signée entre la CAF et l'agglomération de Saintes, première au niveau départemental. Cette CTG a permis de définir collectivement les projets éducatifs (enfance/jeunesse/famille), et les projets d'animation de la vie locale, les programmes d'actions et leurs modalités de

mise en œuvre. Elle lançait un processus de décloisonnement des services institutionnels et associatifs.

L'agglomération de Saintes a souhaité s'engager dans une révision globale et profonde des activités au service des habitants, en s'appuyant sur 2 principes directeurs.

Tout d'abord la transversalité : décloisonner les sujets, les champs d'intervention, les équipes et réfléchir en termes de projets plutôt qu'en termes de dispositifs. La transversalité doit être comprise comme un gage de cohérence à une politique globale et de convergence des différentes actions associatives et institutionnelles.

Ensuite, l'innovation. Une agglomération innovante est proche de ses habitants, ne craint pas de co-construire avec l'ensemble des parties prenantes, et expérimente sur des champs où le « changement » est un processus permanent, où on ne doit plus agir comme on l'a toujours fait, au motif qu'on l'a toujours fait. L'innovation c'est la liberté d'essayer de nouvelles choses même si elles n'entrent dans aucun dispositif existant.

La CAF accompagne ainsi l'agglomération de Saintes dans le pilotage de cette animation collective et transverse à hauteur de plus de 2 300 000 euros, et contribue au financement de 6 postes aujourd'hui.

1 - Investir au profit des jeunes

a) Péri-scolaire / Extrascolaires

La baisse des **effectifs** se poursuit, elle se ralentit toutefois par rapport à la rentrée 2022, soit 4146 enfants. 2 classes ont fermé au lieu de 4 prévues en juin, pour la création d'une classe à St Georges des Coteaux. Cette évolution est donc sans impact majeur sur les ressources humaines ni le budget alloué aux directeurs écoles, qui font remarquer l'inflation des fournitures et matériels.

La rentrée 2023 confirme la volonté des familles de réinvestir fortement le champ **péri-scolaire** avec une hausse de 20 % de l'activité, comme une alternative aux enfants seuls face à leurs écrans à la maison. Rapporté à la baisse des effectifs, cela représente une part nettement plus importante des enfants de l'agglomération à fréquenter dans les accueils. Une augmentation des recettes est prévue en conséquence. En revanche il n'y a pas de marge de manœuvre sur les équipes et les jauges d'accueils sont au plafond. Les élus souhaitant trouver rapidement des solutions via l'ouverture d'un nouvel accueil de loisirs, les prévisions 2024, en tiennent compte.

En extrascolaire, mercredis et vacances, la réflexion sur l'offre de loisirs pendant les vacances d'été doit être poursuivie en 2024, tant l'investissement humain est lourd pour recruter et assurer une logistique impeccable, et ce sur le même timing que la préparation de la rentrée. La proposition d'externaliser davantage les séjours d'été est prise en compte dans la proposition budgétaire 2024, afin de laisser aux équipes un temps de répit sur les vacances scolaires.

Le budget Jeunesse a dû être abondé en cours d'année 2023 compte tenu de la volonté de développer la compétence jeunesse sur un mode itinérant sur 6 communes. Le succès et les retours positifs des 6 communes sur la 1ère soirée

proposée laisse entrevoir un élargissement pour d'autres communes demandeuses sur l'année 2023-2024. Il est prévu en 2024 pour intégrer le cas échéant une éventuelle 7^e commune.

b) La ludothèque

La ludothèque poursuit sa modernisation. En lien avec la compétence jeunesse, la Ludothèque souhaite se rapprocher des ados du territoire. L'acquisition en 2023 d'un logiciel de mise en ligne des jeux qui sera déployé début 2024 doit rapprocher les habitants éloignés de l'offre Ludothèque.

c) Le Campus Connecté

Le budget Campus Connecté, après avoir été réduit de façon conséquente en 2022/2023, doit être revu à la hausse, plus en conformité avec le 1^{er} budget 2021/2022. En effet le Campus fait sa 3^e rentrée universitaire avec 25 inscrits (contre 15 inscrits cette année), ce qui pose la question du développement du CAMPUS, avec d'une part ou bien un numerus clausus et une sélection sur des critères à définir . Si le Campus fait le pari de maintenir un seul tuteur jusqu'en janvier, le recours à un renfort 1 journée par semaine est prévu au BP jusqu'en juillet 2024.

2 - Investir au profit des tous petits

La souplesse à apporter dans les réponses d'accueil et les modes de facturation apparaît comme un axe structurant de la prochaine CTG qui sera signée avant fin 2023 entre la CAF et l'agglomération.

Sur 123 soleil, la crèche familiale réduit ses places en 2024, suite à des départs d'assistantes maternelles, soit une baisse de recettes et une diminution sur la RH de 2 postes. La décision de fermeture de la crèche Familiale est validée au 31 aout 2024.

Une réponse de l'agglomération à un nouvel appel à projets du fonds national Petite Enfance, réponse très remarquée par la CAF ces derniers jours, pourrait permettre de financer pour partie la prestation des intervenants.

La réponse à l'appel à projets annuel de la CAF doit permettre de financer pour partie la tenue de la journée Petite Enfance Jeunesse du samedi 16 novembre 2024. Toutefois le financement d'actions de prévention et d'intervenants sur des thématiques Petite Enfance ouvertes au grand public nécessite un budget Prévention/actions de 5 000€.

La complexité de certains accueils d'enfants issus de familles en grande difficulté ou/ et porteurs de handicap, ainsi que la demande de besoins en parentalité des familles nécessite la disponibilité d'un **psychologue** partagé entre les 4 EAJE, idéalement sous contrat.

Il avait été envisagé de remplacer la présence du psychologue présent jusqu'en 2021 par les temps d'analyse de la pratique. Or il s'agit de commandes différentes. Le(a) psychologue est présent(e) pendant l'accueil des enfants, conseille les familles et les professionnelles en fonction de ses observations. Nous savons par les instituteurs de maternelle et les partenaires que certains enfants peuvent présenter des

comportements très difficiles voire inappropriés à la vie en collectif quand ils arrivent en maternelle, ce qui est confirmé par les inquiétudes de la PMI. La présence de psychologue doit renforcer la prévention, le dépistage du handicap et le soutien à la parentalité. L'analyse de pratique permet quant à elle hors présence enfants de prendre conscience de ses représentations, émotions, projections affectives et place de chacun. Cette demande est en adéquation avec les préconisations du rapport IGAS et la prévention des risques de maltraitance dont l'actualité s'est faite l'écho. La CAF insiste dans la COG sur cet axe.

3 - Bien manger, le rôle primordial de la restauration collective

L'inflation impacte toutes les denrées mais différemment.

Fort des leçons de 2023 il est proposé de rehausser le budget restauration d'un coefficient de 8 % qui serait appliqué à toutes les lignes alimentation du service : goûters périscolaires, centres de loisirs, crèches, prestations événementielles. Coûts majorés de 4% pour les produits issus du circuit court.

Les seuils de la loi EGALIM sur le Bio ne peuvent être atteints (ex + 38 % sur les lentilles bio). Ni la qualité ni les quantités dans les assiettes des enfants ne peuvent être diminuées.

Trop sollicitées en 2023, les équipes de la restauration seront présentes en 2024 sur des événements stratégiques organisés par l'agglo qui rayonnent au-delà du pôle Cohésion-éducation-piscines, en confectionnant et servant des buffets de grande qualité. Au-delà des prévisions d'achat des denrées et des coûts RH, les événements doivent faire pour 2024 l'objet d'une programmation qui réinterrogera l'intérêt stratégique de chaque prestation et la capacité des équipes à assurer cette mission en plus de leurs tâches quotidiennes. Le budget du pôle en tient compte mais il est nécessaire de sensibiliser chaque direction de l'agglo.

Enfin, sur les produits d'entretien, une sensibilisation accrue des équipes doit permettre de contenir les achats. Il est proposé de prioriser le logotage de la nouvelle marque de l'agglo sur les seules tenues des agents présents sur les événements dans un premier temps.

4 - Investir pour la proximité, la sécurité et l'accessibilité au quotidien

Plusieurs sujets concourent à la proximité, la sécurité et l'accessibilité au quotidien, focus sur 1 dispositif et 3 projets structurants :

- La CDA porte une politique ambitieuse sur **la politique de la Ville**, avec un volet éducatif très présent à travers le Programme de Réussite éducative. Il y a lieu de maintenir le budget alloué par le CDA sur volet RH : 67 000€. La contribution de 50 000€ de l'Etat suffit à suivre les enfants du PRE.

- La compétence **Gens du Voyage** quant à elle génère de multiples sollicitations rendant indispensable la présence d'un prestataire avec des passages le dimanche et une présence sur l'aire d'accueil le samedi et des astreintes 24/24. le marché est renouvelé le 1^{er} octobre 2023 et un nouveau prestataire SG2A intervient pour un montant de 90 125 €.
- **L'Espace France service** : L'agglomération n'échappe pas au phénomène de non recours aux droits. Démarches complexes, services désincarnés, accès dématérialisées, réglementation méconnue, tous ses facteurs contribuent à fragiliser des habitants déjà vulnérables, ou à rendre dépendants des habitants jusque-là autonomes. L'espace France services (EFS) entend apporter une réponse de proximité aux habitants, au plus près de ceux qui en ont le plus besoin sur le Quartier Boiffiers Bellevue. L'EFS offre une porte d'entrée centralisée facilitant les démarches administratives très variées : santé, logement, retraite, aides de la CAF, impôts etc.. et ce tous les jours de la semaine et sans RDV.

Les deux agents de l'agglomération assurent aussi la mise en relation avec tous les partenaires de justice qui reçoivent sur RDV au Point Justice (avocats, conciliateurs de justice, associations de défenses des droits des femmes...), à l'occasion de permanences quotidiennes dans les locaux de l'EFS

L'installation de l'EFS Labellisé en début d'année 2023 ne s'est pas traduit par une augmentation des charges pour la CDA sauf en ce qui concerne la RH du fait de la concomitance du Point Justice dont le rayon d'action va au-delà du périmètre aggro. Le temps de travail du poste à 30 heures devra être réexaminé en 2024.

- Enfin **le CISP** : Sur la base de la stratégie nationale et de la stratégie départementale, l'agglomération de Saintes a fédéré l'ensemble des acteurs pour définir sa stratégie locale 2021-2025 de prévention et de lutte contre la délinquance. Traversée par la conviction que le partage de préoccupations et d'informations est un gage de réactivité et d'efficacité sur des sujets complexes et pluri-institutionnels, celle-ci repose sur 3 priorités : Agir au plus tôt et aller plus loin dans la prévention, aller vers les personnes les plus vulnérables pour mieux les protéger et organiser la sécurité au quotidien. Sur ce sujet, le poste construit cette année partagé entre Ville et Agglo n'a pu être pourvu en 2023 (soit une économie d'environ 50 000 €). Faute de coordonnateur, les actions n'ont pas pu être toutes menées, mais il est proposé que le budget soit reconduit et le souhait est de disposer de 5000 euros en investissement pour des travaux que réaliseraient des jeunes repérés sur des chantiers loisirs. L'agent ISCG en poste depuis 10 ans sera remplacé.

5 - Une politique d'aide aux associations plus en phase avec les priorités de l'agglomération

La politique de subventions en direction des associations restera dynamique pour 2024. Le coordonnateur CTG proposera des critères d'attributions des subventions transparents et en adéquation avec les orientations politiques et les statuts de l'agglomération.

Après une année stable, il est proposé de tenir compte de l'inflation, soit une évolution de 2.7 % pour les associations subventionnées tous les ans (3 centres de loisirs, les 2 centres sociaux, la MILO)

Montant prévisionnels des subventions : 2 416 000 €

6- Des équipements aquatiques attractifs mais qui entrent dans des phases critiques

Sur les 3 équipements les incertitudes sur l'inflation des prix des fluides et du bois rendent de nouveau complexes les prévisions 2024.

a) Aquarelle

Très sollicité, l'équipement est clairement entré dans une nouvelle décennie en 2023 sur le plan de l'entretien et de la maintenance. La multiplication des pannes, sinistres, casses, confirme la rapide obsolescence des matériaux choisis il y a 10 ans dans un milieu humide, que des défauts de conception accentuent.

La garantie décennale étant dépassée en 2022, par conséquent les lignes dédiées aux travaux et à la maintenance doivent être augmentées.

Aquarelle accueille le grand public comme les élèves. Ouverte 7j/7, l'équipement est celui qui ouvre le plus de jours dans l'année. C'est le seul équipement de la CDA à accueillir autant de publics simultanément dans un cadre aussi sensible sur le plan de la sécurité (noyade et sanitaire)

La grande place donnée aux scolaires du territoire mobilise un nombre de maîtres-nageurs supérieur à la réglementation classique. La CDA offrira encore en 2024, 115 créneaux aux élèves du territoire.

Comme en 2022/2023 la CDA répondra en 2023/2024 à la demande de l'Education Nationale de stages 'massés'. Rassemblés sur 2 semaines ils ont montré leur efficacité. Le cycle d'acclimatation des 4/5 ans est reconduit dans un objectif de prévention.

Une programmation de nombreux événements à portée ludique, sportive ou de bien-être sera proposée encore en 2024, élargissant l'offre de service de cet équipement, qui nécessite une réactivité dans la communication grand public. Le service restauration sera sollicité sur certains événements.

L'eau est chauffée principalement au bois, le gaz prend le relais si nécessaire.

b) Starzinsky

L'équipement est en fin de vie. La consigne étant qu'il n'y ait pas d'investissement jusqu'à l'ouverture de la nouvelle piscine.

La piscine accueille 7 j/ 7.les adhérents des associations et les élèves des 3 lycées et des 4 collèges de Saintes. Les associations présentes en 2023 restent le Cercle de Natation Saintais, le Triathlon de Saintes, L'élan Saintais nage libre, Aquaforme, Aqua 17 ballet aquatique, et 3 associations saintaises de hockey, plongée, et apnée.

Il avait été décidé que les travaux seraient effectués à minima dans un strict objectif de sécurité. Les lignes de dépense correspondent à des contrats de maintenance et de contrôle incontournables.

Toutefois la piscine a dû fermer à 3 reprises (28 jours) faute de pouvoir garantir une eau ou un air sain, ce qui pourrait réinterroger la position prise sur les investissements. Eau et chauffage gaz

Le scénario d'une fermeture définitive en urgence doit être examiné : quelles priorisations de report des élèves de collège, lycées et des clubs sur Aquarelle ?

c) Saint Césaire

Construite dans les années 80, les installations sont rudimentaires et de l'accord de tous, vétustes. Découverte, sa fréquentation estivale dépend de la météo. Peu présente dans la signalétique de la commune, elle accueille les habitants des environs, les vacanciers bien renseignés et sur le mois de juin les élèves des écoles des communes proches et du collège de Burie

Ouverte au grand public en juillet et août, elle doit être intégrée dans la réflexion sur le scénario de fermeture durable et soudaine de Starzinsky comme solution de report.

L'eau est chauffée par une résistance électrique.

V - MAIN DANS LA MAIN AVEC LES COMMUNES, POUR UN TERRITOIRE UNI

A - Ensemble pour nos communes : Comment l'agglomération les accompagne ?

1 - des fonds de concours aux communes

Au-delà des domaines en lien avec Les compétences intercommunales, après avis de la commission finances qui s'est réunie le 24 janvier dernier, il est proposé la mise en place d'un fonds de concours élargi complétant les fonds déjà existants d'un montant maximum de 50 000 € par commune, mobilisable sur la période de 2022 à 2026, avec pour objectif d'aider les communes à réaliser des projets d'investissements.

Sur 2023, 9 communes ont sollicité le fonds de concours élargi pour financer un projet communal soit une aide de 136 000 € représentant 26.32% du financement.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ELARGI 2023					
Structure	Objet	Délibération CDA	Montant projet HT	Montant fonds de concours	Montant part communale
PISANY	Restauration de l'éclairage de l'église	01 février 2023	2 303 €	1 151 €	1 151 €
CHANIERS	Consolidation des berges	30 mars 2023	64 165 €	29 521 €	29 521 €
LE DOUHET	Projet acoustique salle municipale Paul cartier	8 juin 2023	10 702 €	3 210 €	3 210 €
LE SEURE	Refection cuisineet hall de la SDF (toiture, plafond, electricité, huisseries)	8 juin 2023	18 038 €	9 000 €	9 921 €
SAINTEs	Etude reorganisation mobilité, stationnement	8 juin 2023	93 575 €	30 256 €	32 127 €
COLOMBIERS	Pose de volets roulants solaires et création de jeux thermoccolés pour l'école	27/09/2023	9 847 €	3 151 €	3 249 €
LES GONDS	Acquisition d'un ensemble immobilier	27 septembre 2023	240 000 €	41 368 €	163 633 €
LA JARD	Création de sanitaires publics et d'un abri à poubelle à proximité de la Mairie	27 septembre 2023	53 242 €	7 986 €	10 648 €
SAINTE SAUVANT	Acquisition d'un tracteur de la marque Nex Holland	27 septembre 2023	25 200 €	10 500 €	14 700 €
			517 071 €	136 144 €	268 161 €

2 - des interventions sur les réseaux enterrés

La CDA entretient les équipements pluviaux et notamment les réseaux enterrés, les bassins de rétention, les équipements de traitement.

Ainsi ce sont plus de 200 000 € qui sont budgétés pour leur entretien en 2024.

Reste à la charge des communes, l'entretien des fossés, le nettoyage des grilles et avaloirs qui n'ont pas été pris en compte dans le transfert de charge.

VI - INVESTIR POUR DEMAIN : NOS PROJETS AMBITIEUX

A - Une vision commune : Une collaboration étroite avec les maires pour une vision harmonisée du territoire

1 - Planification et avenir : Outils et stratégies pour un territoire harmonieux (PLUi/PLH)

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée le 24 août 2021.

Cette loi dite « Climat et Résilience » a fixé **pour 2050 l'objectif de Zéro Artificialisation Nette : le ZAN**. Cet objectif doit être mis en œuvre avec une première étape, réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Cet objectif est devenu un enjeu pour le territoire qui doit aborder son attractivité et son dynamisme par un autre angle que l'expansion, la création de nouveaux secteurs d'urbanisation, il est nécessaire de **repenser les modèles de développement en mettant en œuvre les principes de sobriété, de multifonctionnalité, de mixité et de recyclage**. Ces notions ont été exposées par 2 experts lors de la conférence « Vers un territoire en transition » en avril dernier.

L'élaboration du PLUi est venue en 2023 apporter une vision commune, aux élus, de leur territoire par l'exercice du diagnostic partagé. Cette étape de partage de la connaissance et le jeu de la fresque de la ville ont permis de poser ensemble **les enjeux à l'échelle du territoire communautaire dans ce contexte de raréfaction du foncier, de dérèglement climatique et de crise énergétique**. Le PLUi doit poursuivre son ambition de traduire les politiques communautaires et les projets communaux dans un **objectif de sobriété au travers du PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, que les élus auront à élaborer en 2024.

Des actions sont déjà en cours pour mener à bien le défi de la sobriété et des outils sont déployés sur le territoire. **L'amélioration de l'habitat, la lutte contre la vacance et la résorption de l'habitat indigne sont des objectifs traduits de manière opérationnelle** : par la mise en place d'une nouvelle OPAH-RU 2023-2029, par le renforcement du guichet unique de l'amélioration de l'habitat et la dynamique d'animation initiée tant vers les professionnels que vers les propriétaires, par la mise en place d'Opérations de Restauration Immobilière sur Burie et Saintes, par l'expérimentation en vue de sa reproductibilité sur l'ensemble du territoire de la démarche Zéro Logement Vacant...autant d'outils et de dispositifs pour accompagner

les communes à redynamiser et à réinvestir leurs centre bourgs et les particuliers à produire du logement qualitatif et peu énergivore dans l'existant. 2024 verra la concrétisation de ces dispositifs.

Au-delà des outils opérationnels déployés, **il est nécessaire d'identifier les besoins et les enjeux du territoire en matière de logements à long terme** afin de répondre au plus grand nombre et à tous les profils : les étudiants, les seniors, les saisonniers, les actifs, les publics modestes et très modestes...Il est également nécessaire d'anticiper les projets structurants du territoire et leurs impacts pour en faire des opportunités de développement et d'attractivité. En 2024, le PLH dont la révision a été lancée viendra identifier les besoins en logements et les potentiels sur le territoire.

Le volet Aménagement du Schéma de Développement Economique devra être mis en œuvre dans ce contexte de raréfaction du foncier et de nécessité de sobriété. **Les espaces économiques devront être optimisés et densifiés, les friches réinvesties, les dents creuses mobilisées et certaines zones requalifiées.**

Pour réussir la transition du territoire vers plus de sobriété les élus ont acté **l'élaboration d'une stratégie foncière** ce travail s'effectuera sur l'année 2024. En parallèle, l'agglomération construira en 2024 **l'observatoire de l'habitat et du foncier** et poursuivra la construction de **l'observatoire des ZAE.**

Pour réussir la mise en œuvre de ces enjeux sur le territoire **les communes sont accompagnées par l'agglomération.** En 2024, l'agglomération poursuivra les **procédures engagées pour faire évoluer les documents d'urbanisme** en attente du PLUi, 9 communes à ce jour, et prévoit le lancement de 5 procédures complémentaires afin de permettre aux territoires de prendre en compte la mise en œuvre des projets. L'agglomération met à disposition un service instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme, **conseille les communes et les porteurs de projets** en amont des dépôts de permis de construire et **accompagne les communes dans le suivi des contentieux.**

2 - L'attractivité du territoire : le rôle de l'agence d'attractivité

L'économie mondiale est en perpétuelle mutation, exacerbant la rivalité entre les territoires pour séduire investisseurs, entreprises, talents et touristes. L'attractivité d'une agglomération est cruciale pour son essor économique et social, car elle favorise la création d'emplois, stimule l'économie locale et améliore le bien-être des résidents.

Face à ces défis, l'Agglomération de Saintes a pris l'initiative de créer une Agence d'Attractivité

Dans le cadre de la vision partagée visant à travailler étroitement avec les maires pour créer une vision harmonisée de la région, l'Agence d'Attractivité se pose comme un élément crucial pour le développement et la promotion du territoire de Saintes Grandes Rives. L'Agence d'Attractivité, bien plus qu'un simple concept, représente une ambition forte de valoriser et de promouvoir notre territoire en cette ère de globalisation où la compétition pour attirer entreprises, talents et investisseurs est incessante. La mise en place de cette agence est un pas audacieux de la part de l'agglomération de Saintes visant à positionner le territoire sur le devant de la scène.

Cette agence est conçue comme un instrument stratégique, ayant pour mission principale de renforcer la notoriété, l'attractivité et l'image de notre territoire, en capitalisant sur nos forces, notre patrimoine riche, notre dynamique économique et notre qualité de vie exceptionnelle. Elle est le fruit d'une collaboration étroite entre le monde économique et les élus, témoignant de l'importance de cette initiative.

Cette agence aspire à devenir la "porte d'entrée" privilégiée pour les nouveaux arrivants et investisseurs, offrant une référence solide pour les entreprises et talents désireux de s'installer sur notre territoire. L'agence les guidera, leur fournira les clés pour comprendre et apprécier toutes les richesses de notre agglomération, tout en mettant en lumière notre patrimoine gallo-romain, notre qualité de vie et nos nombreux atouts.

La première action de l'Agence d'Attractivité a été le lancement d'une marque territoriale en octobre, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération et l'Office de Tourisme.

Les objectifs sont multiples :

- Accroître la notoriété du territoire et faire découvrir ses atouts économiques et touristiques
- Développer une stratégie de marketing territorial en plaçant les acteurs économiques au cœur de la démarche
- Faire de l'appartenance au territoire une source de valorisation et ses savoir-faire.

Le plan d'actions 2023-2024

Plusieurs fiches actions présentées le 9 novembre au Conseil d'administration de l'Agence d'attractivité :

Communication :

- Ouverture des réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn) et site internet www.lebonheurcestsisaintes.fr
- Campagne d'adhésion à la marque de territoire : Club des Ambassadeurs
- Campagne Grands Témoins

Supports :

- Création d'infographies avec des données du territoire
- Création du livret du nouvel arrivant

Évènementiel :

- Opération d'attractivité résidentielle
- Organisation de temps forts (afterwork et petit-déjeuner du bonheur ; Assemblée générale du Bonheur ; Conférences)
- Présence sur les événements du territoire (kit salon, et supports de communication)

Création d'un dispositif d'accompagnement aux acteurs du territoire :

- Diagnostic minutes pour travailler la viabilité du projet
- Speed-dating pro
- Capsules thématiques avec intervenants extérieurs

- Organisation d'un salon création/reprise/franchise
- Collection de 10 conseils pour faire grandir son projet

En conséquence une enveloppe de 350 000 euros sera fléchée en direction de cette agence pour lui permettre d'agir.

B - Investir pour innover : Comment nos investissements façonnent l'agglomération de demain

1. Affirmer le territoire Saintais comme une destination touristique

a) L'accompagnement des porteurs de projets touristiques

Dans le cadre des dispositifs de soutien aux entreprises touristiques, l'équipe tourisme poursuivra l'accompagnement des porteurs de projet dans le conseil, l'analyse et l'aide aux montages des demandes de subventions. Il conviendra d'établir en partenariat avec le service économie d'une enveloppe budgétaire allouée à cet effet.

b) La participation au développement et à la promotion des randonnées

L'équipe tourisme interviendra aux côtés du service Eaux et milieux naturels afin d'accompagner la promotion et la valorisation des chemins de randonnées selon les orientations retenues dans le cadre du schéma de développement touristique et des scénarii retenus dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien des sentiers.

2. Investir pour la jeunesse et l'éducation

2024 sera l'année de la modernisation des équipements.

a) Au profit des écoliers :

Une partie non négligeable du mobilier est vétuste, voire très vétuste. Dans les accueils périscolaires, il relève plus de « récup ». De fait il n'est plus toujours adapté aux enfants (taille/ handicap..) ni aux bonnes pratiques préventives de la santé de nos agents d'entretien.

Il est proposé d'inscrire au PPI le renouvellement de 5 % des classes et accueils périscolaire de l'agglomération chaque année. Soit du mobilier renouvelable tous les 20 ans.

L'ouverture d'une classe pour les enfants en situation de handicap sur Corme Royal commande d'acheter du mobilier spécifique pour 5 500 euros.

La possibilité d'équiper un nouvel accueil de loisirs le mercredi après-midi sur Saintes est prévu au BP pour 40 places supplémentaires, soit 10 000 euros.

Par ailleurs, les véhicules utilisés principalement par le pôle ont fait l'objet d'une étude en 2023 dans un souci d'optimisation et d'économies en fonction des usages et du kilométrage observé.

La proposition conclut à la difficulté de mutualiser les 3 véhicules des RPE financés par la CAF, dispatchés sur 3 territoires sur des ateliers concomitants 3 fois par semaine, sauf à réduire l'offre aux assistants maternels du territoire

Sur la restauration, les 5 véhicules réfrigérés ne peuvent pas être loués et sont nécessaires pour les liaisons cuisines centrales-écoles.

Les deux minibus de l'agglomération sont utilisés intensivement par le service ENFANCE JEUNESSE entre juin et septembre sur les séjours et les animations vacances, mais à disposition de tous, ils sont régulièrement sollicités par la ville de SAINTES pour des associations diverses. Si l'activité de location à titre gratuit doit se développer, il convient de réfléchir au process et moyens internes nécessaires.

Il est proposé enfin de céder un très vieux minibus JUMPER à une association d'insertion, le SAS, ou au moins de cesser de l'assurer, à charge pour l'association de l'assurer.

b) La restauration

Si le budget 2024 du pôle ne prend pas en compte les implications du schéma de restauration au PPI la diminution de la ligne investissements en 2023 a relevé d'un optimisme excessif au vu de l'obsolescence de certains équipements.

Le budget 2024 en tient compte et prévoit le renouvellement de matériels vieillissant.

La proposition est le retour au budget 2022 majoré de l'inflation sur l'inox depuis le COVID puis la crise ukrainienne, soit 100 000 euros.

Les besoins iront croissant jusqu'à la création de la 5e cuisine centrale. Il faudra faire face à l'obsolescence des équipements dont l'acquisition avait été repoussée, et dans les prochaines années prendre en compte l'aménagement de l'office de Chaniers (2025), ainsi que de la création d'un nouvel office à l'école de Saint-Georges des Côteaux.

L'aménagement du nouvel office de Thénac est également à prévoir.

La direction prise par la CDA sur la dématérialisation et la diminution par deux des navettes en voiture implique d'acquérir sur les points de restauration 25 tablettes, acquisition qui n'avait pas été possible cette année. Elles permettront entre autres de confirmer la bonne réception des commandes directement et d'éviter les éditions et les transmissions par la navette des bons de livraison.

c) Les centres aquatiques

Aquarelle

La priorité est au changement du système d'accès (entrées caisses, comptage des présents, tripodes) pour 48 000 euros.

Pour des conditions de travail et de management correct, un algéco est prévu pour des bureaux et salle de réunion, inexistante à ce jour pour 80 000 euros.

- systèmes d'alarme (impératifs de faire évoluer le système et changer les détecteur intrusion oxydée par l'air ambiant)

- Le carrelage suite au sinistre d'Aquarelle doit être repris pour assurer l'étanchéité des bassins (60 000 €)

- Et d'acquérir un robot d'entretien des fonds de bassin ainsi qu'une auto laveuse compte tenu des exigences d'hygiène qui sont complexes à remplir de façon satisfaisante à ce jour 20 000 euros

- l'Huilage des lambris extérieur pour 20 000€, 1ere reprise depuis 10 ans.

Starzinsky

La position politique est de ne faire aucun investissement. Le pari reste que la piscine tienne jusqu'à l'ouverture du nouvel équipement. Pour information les investissements nécessaires à court terme pour assurer son fonctionnement sont les suivants, pour 220 000 euros :

Supportage de canalisations	10 000€
Huisserie (baies vitrées)	25 000€
Chape de fond	70 000€
Centrale d'air	50 000€
Pompes filtration bassin	10 000€
Pompes doseuses	5 000€
Armoires électrique	20 000€
Chaudière (2e bruleur)	30 000€

St Césaire

Pour maintenir le bon fonctionnement mais aussi assurer un niveau de confort correct, les investissements suivants seraient souhaitables

Pompe à chaleur	20 000€
Bac tampon	25 000€
Bâche bassin	25 000€
Rénovation des vestiaires	10 000€
Ombre toile tendues	10 000€
Dalles de plage	200 000€

VII - L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE POLITIQUE

A - Nos effectifs, notre force : La dynamique des ressources humaines à Saintes

1 - Les dépenses de personnel de 2023

Depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Saintes sont au cœur de la stratégie globale de maîtrise budgétaire visant à soutenir l'investissement pour le territoire.

Malgré les contraintes d'une crise sanitaire sans précédent et le changement sur le rapport au travail, la Communauté d'Agglomération de Saintes a, en tant qu'employeur, autour de sa politique en matière de ressources humaines, continué de favoriser des conditions de travail adaptées aux évolutions du contexte ainsi que l'épanouissement professionnel de chacun.

Sur un plan collectif, cette même politique a visé à assurer l'allocation optimale des moyens afin de garantir la continuité de l'action intercommunale sur l'ensemble du territoire.

En 2023, des actions ont été conduites à destination des agents de notre collectivité :

- Refonte du formulaire pour les entretiens professionnels. Dans un souhait de maintenir un dialogue social efficient, ce travail a été effectué avec le concours de nos partenaires sociaux,
- L'harmonisation du CIA à 700,00 € maximum, permettant à l'ensemble des agents de la collectivité, tous grades, fonctions et missions confondus, de pouvoir en bénéficier,
- Mise en place du forfait mobilité durable, permettant aux agents de bénéficier d'un versement de 300,00 € maximum, à partir de 100 trajets effectués,
- Mise en place du forfait mobilité pour missions itinérantes, permettant à certains de nos agents, dans un cadre défini, de bénéficier d'un versement de 615,00 € maximum à partir de 250 kms effectués dans l'année.
- Dans le cadre de la « déprécarisation » des agents du pôle éducation, commencée en février 2022 jusqu'à la fin du mandat, deux jurys en juin et septembre de cette année ont permis de proposer des postes pérennes.

Ces quelques exemples traduisent à la fois la volonté d'être au service de l'engagement et de la mobilisation des agents dans leur missions mais également la recherche des voies et moyens d'une action solidaire dans un contexte contraint.

A l'image de l'ensemble des politiques publiques de notre institution, les ressources humaines contribuent dès lors pleinement à l'action intercommunale.

Aussi, conformément aux prescriptions de l'article L3312-1 et D3312-12 du code général des collectivités territoriales, sont décrites dans le présent rapport les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure des effectifs, les éléments de masse salariale et le temps de travail.

Données issues du Rapport Social Unique 2022

Les effectifs de l'établissement se répartissent de la manière suivante :

- Le personnel de l'établissement est composée de 66,36% de fonctionnaires et 5,38% de contractuels sur emplois permanents (dont 8 agents sont en CDI de droit public) et 28,26% sur emplois non permanents. Cette variation par rapport aux années précédentes s'explique par le fait que les anciens agents « horaires » n'étaient pas pris en compte dans le rapport social de la DGCL. Suite à la dé-précarisation, en 2022, ces agents ont eu majoritairement le statut d'agent non permanent et quelques-uns sont devenus fonctionnaires.

- Une partie des agents sont saisonniers ou occasionnels, les activités étant variables selon les périodes et les publics, notamment en âge scolaire.

- Les filières d'emploi sont représentatives des politiques dominantes (technique, animation, et médico-sociale) qui regroupent 80% du personnel.

- 77% des agents relèvent de la catégorie C.

- Les emplois sont majoritairement pourvus par des femmes, à 81%

- 339 fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2022, 35 d'un avancement de grade et 3 en promotion interne.

72% des fonctionnaires occupent des emplois votés à temps complet tandis que c'est le cas de 86% des contractuels. En effet, la nature saisonnière d'une partie des activités des services et la nature des emplois du temps répondant aux besoins ne permet pas d'accroître davantage cette part en 2020.

En ce qui concerne les agents occupant des emplois à temps complet, les régimes de temps de travail varient entre 35h, 36h, 37h et 39h (uniquement pour les postes de direction), sachant que des jours de RTT sont bien sûr assortis à chaque régime afin de compenser le dépassement des 35h hebdomadaires. Le protocole en place permet également d'aménager le cycle de travail choisi afin de bénéficier d'ATT (Aménagement du Temps de Travail) sous ½ journée ou journée entière.

Certaines activités liées à l'éducation conduisent des agents à réaliser des heures supplémentaires (16 854 heures en 2022 équivalent à 9 ETP). La politique menée à cet égard vise à privilégier la récupération quand elle est compatible avec la continuité de services par ailleurs, et ceci dans une visée préventive des accidents du travail et de l'usure professionnelle. Cet objectif est d'abord social mais revêt à moyen et long termes une dimension financière en limitant les risques d'absences, les besoins de remplacements des fonctionnaires absents et les besoins de reclassements.

Le budget consacré à la masse salariale voté pour 2023 s'établit à 20 940 000 € pour le budget principal, 3 274 635 € pour la régie des déchets et 235 000 € pour les transports.

Dans l'épuration budgétaire 2023, la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est traduite par un maintien renforcé du niveau des dépenses de personnel, tout en veillant à la qualité du service public rendu à l'utilisateur et aux conditions de travail des agents.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre parmi lesquelles :

- La stabilisation du nombre d'emploi permanent au tableau des effectifs qui s'est traduite par l'absence de création d'emploi tous azimuts au profit de transformations d'emplois permettant d'adapter le tableau des effectifs aux agents promus et à la mobilité interne ;
- La poursuite des efforts engagés sur les moyens complémentaires (renforts/remplacements);
- Le maintien de la priorité donnée à la mobilité interne pour pourvoir les postes vacants, avec un renforcement de l'accompagnement des agents dans le cadre de la construction de parcours professionnels grâce à la création et l'utilisation d'outils adaptables à chaque profil (bilan d'orientation professionnelle, étude de mobilité, maintien dans l'emploi, période de préparation au reclassement, conseil carrière/statut/formation, etc.).

Ces efforts auront permis de dégager des marges de manœuvres suffisantes au bénéfice à la fois du respect de nos engagements budgétaires et des agents intercommunaux.

Le déroulement de l'année 2023 a cependant été impacté les facteurs exogènes suivant :

- Augmentation de + 1,5% la valeur du point d'indice : 150 000 €
- Revalorisation de la grille des bas salaires : 24 300 €
- Augmentation du SMIC : 6 500 €
- Augmentation de la taxe mobilité de 0,55% à 0,80% : 12 500 €

Ainsi que le lancement des recrutements pour le développement des services :

- Responsable hygiène - entretien : + 15 000 €
- Conseiller en énergie partagée : + 15 000 €
- Chef de projet « ferrocampus » : + 20 000 €

Des actions de remplacement des agents absents :

- Remplacement à l'éducation : + 148 700 €
- Remplacement assistante Patrimoine : + 8 000 €

Cela représente une somme potentielle de 400 000 € pour boucler l'année 2023.

2 – L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2024

L'exercice 2024 se verra marqué par la poursuite de projets initiés pour certains en 2023 dont le sens premier vise à renforcer le lien à l'usager et entend améliorer la qualité de vie au travail des agents de notre collectivité.

De manière générale, seront poursuivis l'ensemble des chantiers visant à améliorer la modernisation des processus et des unités/organisations du travail.

B - Recruter et valoriser : Pour une administration moderne et efficace

La maîtrise renforcée des dépenses de personnel au travers de la stabilisation de la masse salariale restera un enjeu majeur de l'exercice.

L'intégration des mesures nationales représentera :

- Augmentation de 5 points l'indice de rémunération ;
- Augmentation de + 1,5% la valeur du point d'indice en année pleine ;
- Revalorisation de la grille des bas salaires en année pleine ;
- Augmentation du SMIC ;
- Augmentation de la taxe mobilité transport de 0,55% à 0,80% en année pleine
- Augmentation de la cotisation CNRACL (+ 1 point soit 83 000 €) compensé par l'Etat.

Ces éléments exogènes 2024 impactera le budget principal 2024 de + **683 000 €**.

Dans l'objectif de poursuivre l'engagement de la Communauté d'Agglomération de Saintes destiné à assurer un service public de qualité, des emplois à créer impacteront la masse salariale 2024 :

- Postes pérennes :
 - Un second conseiller en énergie partagé 45 000 €
Impact 9 mois en 2024 : 33 750 €-
Participation des communes : 1€ par habitants hors Saintes
 - Un animateur sentier 45 000 €
 - Un animateur environnement-espaces naturels sensibles 45 000 €
Recette 80 % CD17 : 32 000 €
 - Un conseiller Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) : 45 000 €
Recette d'exploitation 45 000 €
 - Un chef de projet développement et attractivité territoriale en charge du « Ferrocampus » 80 000 €
Recette de la Région 20 000 €

- Un agent administratif/technique évènementiel (direction tourisme) accroissement temporaire 12 mois : 30 000 €
- Un chargé d'économie circulaire : 45 000 €
9 mois 37 500 €
Financement ADEME
- Un instructeur des droits des sols : 45 000 €
9 mois 37 500 €
- 4 agents à 25% pour un centre de loisirs : 35 000 €
Recette usager
- Poste sur projets
 - Un contrat de projet planification-PLUI sur 4 ans : 50 000 €
 - Un technicien « cybersécurité » sur 3 ans : 50 000 €
- Poste sur accroissement temporaire
 - Un renfort 6 mois administratif « foncier » : 15 000 €
 - Un stagiaire 6 mois pour l'inventaire des friches : 4 000 €
- Total emplois pérennes : 388 750 €
Total emplois non permanents : 119 000 €
Total : 507 750 €

Pour le **budget annexe de la régie des déchets**, parallèlement aux éléments exogènes :

- Un responsable des déchetteries ;
- Un responsable de la collecte.

La somme de ces éléments impactera le budget annexe de la régie des déchets de + 100 000€.

Pour le **budget annexe transport-mobilité**, parallèlement aux éléments exogènes :

- Un chargé de mission mobilité.

Ce poste impactera ce budget annexe de + 50 000€

CONCLUSION : CAP VERS UNE AGGLOMERATION EPANOUIE

Dans l'élaboration des orientations budgétaires pour l'exercice 2024, notre ambition s'est manifestée à travers une vision pragmatique et avant-gardiste, visant à honorer notre engagement envers les citoyens de Saintes Grandes Rives. Ces orientations, pétries d'innovation et de pragmatisme, dessinent les contours d'une agglomération résiliente, humaine et florissante, où le bien-être et la prospérité de chacun sont au cœur de nos actions.

Les axes stratégiques déployés témoignent d'une volonté de bâtir un territoire équilibré et durable. Ils consolident l'essor économique, l'innovation sociale et le développement harmonieux de nos espaces urbains et ruraux. Ils incarnent également notre aspiration à faire de Saintes une agglomération où la qualité de vie est en harmonie avec l'identité singulière de notre territoire.

La récente mise en lumière de la marque "Le bonheur c'est si Saintes" n'est pas anodine. Elle résonne comme un écho à notre ambition de faire de Saintes un territoire où il fait bon vivre, travailler et grandir. Nos actions délibérées en matière d'éducation, d'urbanisme, de mobilité, de culture, de sport et d'environnement s'alignent sur cette promesse, soulignant notre engagement envers la promotion d'un cadre de vie sain et équilibré.

Le budget 2024, reflet de nos ambitions, est un pacte renouvelé avec la confiance des citoyens. Il traduit une gestion responsable et visionnaire, cherchant à optimiser les ressources, tout en assurant une qualité de service public exemplaire. La maîtrise des dépenses opérationnelles, l'optimisation des investissements et l'humanisation des services publics y sont dépeintes avec un équilibre mesuré, illustrant notre détermination à bâtir un futur durable et inclusif pour tous.

Nous avons, dans ce dessein, mis en œuvre des dispositifs innovants pour améliorer la qualité des services publics et favoriser la modernisation de notre administration. Ces efforts se manifestent à travers le renforcement de la mobilité, la valorisation des ressources humaines, l'engagement envers l'éducation et la jeunesse, et la promotion d'une gestion environnementale responsable.

Le dialogue constructif entretenu avec les citoyens, les acteurs économiques et sociaux, ainsi que les partenaires institutionnels, enrichit notre vision et oriente nos actions vers des solutions adaptées aux enjeux contemporains et futurs. C'est dans cet esprit de collaboration et d'ouverture que nous envisageons les défis et opportunités à venir.

En somme, les orientations budgétaires 2024 sont une invitation à poursuivre ensemble, l'œuvre collective d'une agglomération qui se veut à l'image de ses citoyens : dynamique, solidaire et ambitieuse. C'est avec détermination et confiance en l'avenir que nous œuvrons, main dans la main, à la réalisation d'un territoire où "Le bonheur est si Saintes".